

Séance du 28 juillet 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : CIMETIERE - Extension du cimetière Talouchet - Programme 2005-2006

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En prévision des futurs besoins en sépultures, la Ville de BAYONNE souhaite procéder à l'agrandissement du cimetière Talouchet prévu sur plusieurs parcelles réservées à cet effet, situées sur la partie Ouest du cimetière actuel.

Les travaux seront conduits en deux tranches qui permettront :

- Pour la tranche ferme de réaliser la clôture, les travaux préparatoires nécessaires au nivellement du terrain ainsi que de commencer le drainage et la desserte d'une zone d'inhumation ;
- Pour la tranche conditionnelle, de finir la voie d'accès, de continuer le drainage d'autres zones d'inhumation, la collecte et le branchement des eaux pluviales.

Les travaux correspondants ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert lancé en mai 2005 pour une réalisation de la tranche ferme en septembre 2005 pour une durée de travaux de 3 mois et de la tranche conditionnelle courant 2<sup>ème</sup> semestre 2006 avec un délai de 3 mois également.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juillet 2005 pour enregistrer les offres et le 20 juillet où elle a retenu l'offre de la SNC APPIA Sud Aquitaine pour un montant de 576 541,37 € TTC (T.F. : 331 890 €TTC et T.C. : 244 651,37 €TTC), après analyse et classement des offres au regard des critères de la consultation (prix coefficient 3, valeur technique coefficient 2 et délais coefficient 1).

Je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec cette entreprise le marché et les décisions de poursuite éventuelles conformément à l'article 15 du CCAG dans la limite des crédits disponibles.

Les crédits sont inscrits pour partie au budget en cours et seront complétés lors du vote du budget primitif 2006.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.